

REPRISE DES NEGOCIATIONS DE L'ACCORD-CADRE

D'une obligation de moyens à une obligation de résultats !

Le 14 septembre reprennent les travaux de négociation du futur accord cadre relatif à l'emploi, aux compétences et parcours professionnels.

Une fois les enjeux posés et le diagnostic partagé, il est temps d'entrer en négociation !

Depuis l'arrivée d'Eric LOMBARD, la DRH a mis en place des mesures draconiennes et injustes en matière salariale vis à vis des personnels publics et privés de l'Etablissement public.

Aujourd'hui, **l'UNSA demande au Directeur général de considérer enfin son personnel et d'arrêter de « se cacher » derrière le cadrage de la Commission de surveillance.** Les économies peuvent et doivent se faire sur d'autres postes que la masse salariale. Le Directeur général doit défendre son personnel, reconnaître son engagement et le motiver. Les engagements pris dans le cadre du futur accord-cadre en seront l'occasion.



Le personnel attend de cet accord :

1. **Une valorisation financière des parcours professionnels** : PFT, NAO, PVO.
2. **Un accompagnement des fins de carrière par le maintien du dispositif CAA** en ayant recours à l'intérim interne pour compenser les départs anticipés.
3. **Un développement des compétences** et un accompagnement des parcours professionnels qui permettent à chaque agent d'avoir une carrière fluide.
→ **Pour chaque poste vacant, priorité à la mobilité interne, transparence et simplification du processus de recrutement.**
4. La possibilité pour les personnes volontaires de **bénéficier de dispositifs de reconversion professionnelle** : RCC, accompagnement à la création d'entreprise, congé formation.

La DRH doit traduire des principes par des actions concrètes qui changent réellement le quotidien de chaque agent !
La transformation commence par là !

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'UNSA POUR DEFENDRE VOS INTERETS.

CHALET DE COURCHEVEL : LES VACANCES PORTENT CONSEIL PARAÎT-IL ?!



Lors du CUEP du 22 juin 2021, l'intersyndicale UNSA, CGT, CFDT, CGC et SNUP, a demandé, une nouvelle fois, au Directeur général de renoncer à la vente du chalet de Courchevel ou plus précisément, de suspendre le transfert de cet actif à la Compagnie des Alpes (CdA), dont l'objectif serait de venir en soutien à cette filiale du Groupe CDC fortement impactée par la crise sanitaire.

En parallèle, nous avons appris par la presse que **Dominique Marcel a quitté ses fonctions de PDG de la dite-filiale pour occuper, à 65 ans, des fonctions de Conseiller auprès d'Éric Lombard avec au passage le bénéfice d'une indemnité de départ de 1,16 millions d'euros, tout en conservant la Présidence du Conseil d'administration de la CdA.** Un chalet trop noble pour le personnel de la CDC, mais encore des indemnités de départ exorbitantes pour un cadre dirigeant reclassé en interne, comme énième conseiller, sur un contrat de 18 mois dont le salaire reste secret à ce jour : deux poids deux mesures !

De là à penser que la cession du chalet permettrait de payer l'indemnité... on n'ose l'imaginer !

Le personnel est contre cette cession/vente (notre pétition ayant recueilli près de 2000 signatures).

Toutes les organisations syndicales sont hostiles à cette vente.

La Commission de surveillance n'est pas à l'origine de cette demande.

IL EST DONC ENCORE TEMPS POUR ERIC LOMBARD DE RENONCER !

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute
Je dis oui à l'UNSA !

